Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260317-DEL202614-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 05 mars 2026*

Référence : 202614

Objet : **Rétrocession de la voie impasse Ty Planche "lotissement Clos de Querden"**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 28

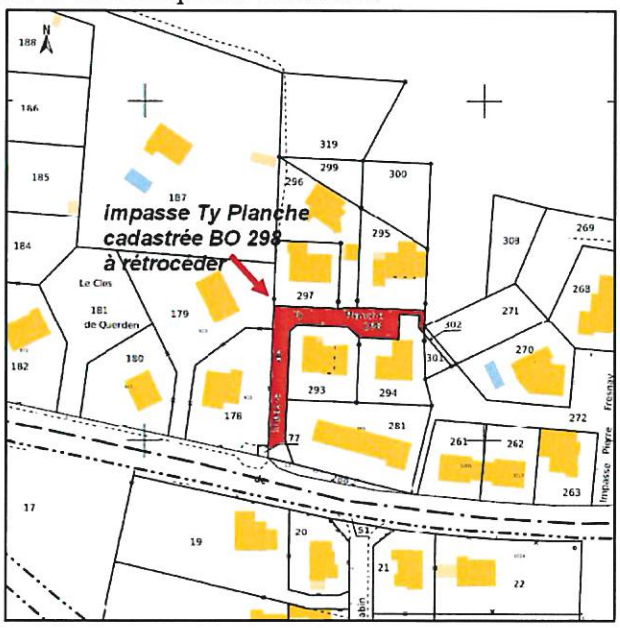
Présents : 26
Procurations : 2

Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : Marc Boutruche, Fabrice Klein, Jean-Pierre Allain, Céline Olivier, Raymond Boyer, Nicole Naour, Anthony Follo, Julie Gillmann, Pascale Gillard, Damien Baudet, Marc Le Tallec, Pierrette Para, Bertrand Rico, Sandrine Fayot, Aziliz Daniel, Jean-Luc Le Flécher, Sophie Cargoët, Thierry Champion, Stéphane Le Ravalec, Laurence Mévélec, Christian Le Cagnec, Pierre-Emmanuel Hervé, Nolwenn Garcia, Danielle Le Marre, Karine Tardy, Yann Guevel.
Pouvoirs : **Myriam Pierre** à Anthony Follo, **Christophe Gérard** à Marc Boutruche.

Par délibération n°2019.116 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la rétrocession de la voirie dénommée impasse Ty Planche dans le domaine public communal.



Il n'avait pas été précisé le prix de la rétrocession moyennant 1 € à la charge de la commune et que les frais de rétrocession sont à la charge de l'ASL.
Le reste de la délibération est inchangée.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour,

- **Décide que la voie dénommée impasse Ty Planche cadastrée BO 298 sera rétrocédée à la commune au prix de 1 € et classée dans le domaine public communal.**
- **Intègre cette voie dans le tableau de la voirie communale.**
- **Dit que les frais afférents à ce transfert seront à la charge de l'ASL.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260317-DEL202614-DE

A Quéven, le 05 mars 2026

Stéphane Le Ravalec, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven
Notifiée le :	